

préférable à de nombreux petits de peu.

Il le dira que la Mairie soit maintenue où elle est et ce jusqu'à ce que l'emplacement actuel ne présente un intérêt plus grand pour une autre utilisation.

M^e Guillaud et Lamassé se déclarent d'accord sur les deux questions ci-dessus mais ils pensent que quelque chose doit être construit de façon à ne pas avoir une place bâture.

M^e Menant pense que cette consultation est demandée pour renforcer la position de la ville auprès des urbanistes. Il rappelle que lors d'une réunion récente et devant le dirigeant motivé exprimé par le Maire des urbanistes ce sont rendus à son appel et n'ont pas insisté que que l'Hôtel de Ville soit construit sur la place ; un autre bâtiment, centre touristique etc... pouvant être accepté.

M^e Ketchéber attire l'attention sur le fait que les architectes veulent sur cette place un volume. Il faut, dit-il, faire attention qu'ils n'exigent pas un volume dans lequel nous dépenserons de nombreux millions, ce que la ville ne peut faire.

M^e J^e Fontanille et Bouchet sont d'accord pour une construction mais ce dernier demande qui paiera la construction.

M^e le Maire précise qu'il a obtenu l'assurance que "le Ministère accordera des deux mains tout transfert de dommages de guerre qui sera sollicité pour la construction de logements d'habitation".

Si en fait le besoin de construire la Mairie se fait sentir il restera d'autres emplacements dont l'emplacement de Bonnefay, si aucun autre ne se révélait plus favorable.

D'autre part avant d'arriver un plan définitif de la tache verte (pour laquelle la ville pourra obtenir une subvention) M^e le Maire estime qu'il serait prudent de réservé pour l'avenir la possibilité d'édifier une construction.

M^e Bonnefay a établi un projet qui est présenté au Conseil Municipal.

Il prévoit la réservation d'une superficie de 2.000 m² environ qui pourrait dans l'immédiat être laissé libre à arbres ou plantations.

Ce projet a été présenté à M^e Ferret, urbaniste qui, dès le 1^{er} Abord a déclaré qu'il était acceptable sans la réserve que la réalisation éventuelle ne dépasse pas la végétation, soit un seuil niveau (4 à 5 m).

Il est d'autre part nécessaire de planter des arbres dès maintenant afin de ne pas perdre une année. M^e Bonnefay doit fournir sans délai des plans d'exécution.

M^e Bujard demande que l'on plante des arbres à feuilles vertes et M^e Ketchéber obtient toutes indications sur sujet des parkings entourant la tache verte.

M^e Menant est d'accord sur la réservation d'un emplacement.

L'étude du projet pourrait être confiée aux services techniques en priorité de façon que les travaux intervienne très rapidement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces constructions et de donner mandat aux Commissions Com (Travaux, finances) pour accélérer la réalisation.

Le Conseil Municipal

Considérant l'extrême urgence dans laquelle la ville doit loger un certain nombre de familles laborieuses de Rayas -

Considérant que la ville est propriétaire du terrain b^e

Vu la proposition de la Commission des Travaux
Où l'exposé du rapporteur

décide

- De construire d'extrême urgence 4 maisons sur le

ville est propriétaire de Franck Lamy en limite NE de l'abattoir.

- De procéder à la remise en état de l'ancien local

de l'abattoir.

- De confier aux services municipaux l'étude du

Constitution du dossier de lotissement et de permis de Construction

dépot en vue de recueillir l'approbation des services intéressés

- De donner mandat à la Commission des Travaux

des finances pour arrêter le type de construction et la

à offrir en vue de la construction.